



Mairie de La Saulce

BULLETIN MUNICIPAL AOÛT 2021

Édito

Chères Saulcetières, Chers Saulcetiens,

A l'heure où nous avons tous une soif de liberté, une soif de vivre, une soif de relationnel et de vie sociale, A l'heure où nous venons avec bonheur de retrouver nos terrasses et le sourire enthousiaste de nos commerçants, A l'heure où les associations se mobilisent et les activités reprennent, avec pour objectif d'animer le village, alors que le risque semble moins grand de mourir de cette maladie grâce à la vaccination, est-il légitime de s'inquiéter et de prendre des dispositions coercitives.

Chacun doit se poser la question et peut avoir sa propre opinion et sa propre réponse, mais ne peut ignorer le risque de voir cette pandémie et notre gouvernement remettre en question à nouveau notre vie sociale, et notre économie devenue si vulnérable.

Malgré toutes les difficultés et les complications en rapport avec les contraintes sanitaires imposées depuis des mois, la commune, l'équipe municipale et nos agents ont poursuivi leur activité, leur mission et avancé dans les objectifs et les projets structurants dont La Saulce a besoin et doit se doter. Je tiens à les remercier pour leur travail et leur engagement.

Structurer notre village, c'est le but de l'étude de programmation menée par le bureau d'étude KUB en vue d'élaborer un projet urbain du cœur de village. Projet dans lequel le quartier bourgade et place de l'église sera lieu de vie, de convivialité, de rencontre et d'échange, complété de deux éléments structurants que seront l'école, avec la requalification du vieux bâtiment, et la mairie, qui verra ses locaux devenir plus spacieux, plus fonctionnels et intégrer dans ses murs le dispositif France Services pour lequel nous venons d'obtenir la labellisation.

Je vous rappelle notre satisfaction d'avoir obtenu cette labellisation qui va nous permettre d'apporter

de multiples nouveaux services à la population que nous vous détaillerons dans quelques semaines. C'est un dispositif indispensable à un développement socio-économique harmonieux et durable de notre commune et plus largement de notre territoire.

Nous sommes aussi très heureux de pouvoir vous annoncer le démarrage imminent des trois projets structurants que nous avons lancés il y a quelques mois :

- Construction de la salle de la culture et des festivités
- Aménagement de l'entrée nord du village
- Aménagement des locaux du « pôle santé » en vue d'accueillir les professions médicales et paramédicales

Enfin vous pouvez depuis ce printemps, profiter de l'aménagement du sentier de Saulce Vieille, de la mise en valeur de la tour et de son histoire. Ce projet, décrié par certains à son annonce, est aujourd'hui largement plébiscité par les Saulcetiens et les visiteurs, mon équipe et moi-même en sommes très heureux !

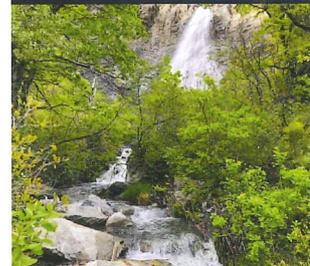
Je veux aussi féliciter et remercier nos agents techniques pour le fleurissement très remarqué de notre village qui est un élément d'attractivité, ainsi que pour toute l'aide logistique qu'ils apportent aux associations pour animer le village.

Je remercie Rémy ODDOU et Patricia VINCENT, nos anciens Conseillers Départementaux pour toute l'aide qu'ils ont apportée à notre commune pendant 6 ans et je souhaite la bienvenue à leurs successeurs, récemment élus.

Nous vous souhaitons, mon équipe et moi-même un excellent été.

Bien à vous.

Le Maire
Roger GRIMAUD



TAXE FONCIÈRE 2021 :

L'avis de taxe foncière 2021 aura droit à une nouvelle présentation selon le ministère des Finances avec « un espace informatif plus grand » que l'actuel modèle, afin que les propriétaires comprennent mieux le transfert de la part départementale de la taxe foncière aux communes.

Pour la première fois cette année, les communes ne percevront pas la taxe d'habitation sur les résidences principales, mais recevront en contrepartie, un transfert de la taxe foncière du département. À destination des contribuables, le gouvernement a prévu un message d'invitation à lire la notice de l'avis pour comprendre la réforme. La part départementale ne figurera plus sur le tableau détaillant le calcul de la cotisation.



L'avis sera ainsi établi de sorte que la variation entre la cotisation communale de 2020 et celle de 2021 permette de constater la neutralité du transfert sur le montant de l'impôt dû.

La taxe foncière sur les propriétés bâties est due par le propriétaire ou l'usufruitier au 1er janvier d'un appartement ou d'une maison. Elle est à payer avant le 15 octobre de chaque année, sauf exceptions.

Maison France Service

À l'issue du grand débat national, le président de la République Emmanuel Macron avait annoncé, en avril 2019, la création de maisons France Services dans chaque canton d'ici la fin de son quinquennat, soit environ 2 000 structures sur l'ensemble du territoire national.

Les maisons France Services doivent permettre aux usagers d'accéder à un bouquet de services au sein d'un même lieu.

L'objectif principal est de rapprocher les services publics au plus près des citoyens, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires. L'organisation territoriale s'ancre à nouveau dans les territoires ruraux et contribue ainsi à lutter contre le sentiment d'abandon ressenti par les usagers qui voient, au fil du temps, les services administratifs se regrouper dans des villes plus importantes.

La mobilisation du Maire épaulé par les responsables des services administratifs et techniques a permis à notre commune d'être retenue pour accueillir la Maison France Service qui sera la seule sur notre canton.

Pour être labellisées, les structures doivent respecter une charte qui impose notamment la présence d'au moins deux agents polyvalents en permanence et un socle de services communs relevant de dix organismes :

- La Poste ;
- Pôle emploi ;
- la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) ;
- la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) ;
- la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ;
- la Caisse de retraite complémentaire des salariés de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des services (Agirc-Arrco) ;
- la Mutualité sociale agricole (MSA) ;



- les services de la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) ;
- des services du ministère de l'intérieur ;
- des services du ministère de la justice.

En plus de ces services obligatoires, des services complémentaires pourront être proposés : bornes SNCF, banques, formalités relevant des collectivités (inscriptions scolaires, service social, covoiturage...), mais aussi des espaces de coworking, des salles de formation, des cafés associatifs... Certaines maisons France Services accueilleront d'ici 2023 des «micro-folies» correspondant à des musées numériques au sein desquels le public pourra avoir accès aux œuvres des neuf plus grands musées de France en réalité virtuelle.

L'État et ses partenaires apportent un soutien financier de 30 000 € par an à chaque maison pour leurs dépenses de fonctionnement.

Un autre objectif de la mise en place de ce réseau France Services est aussi d'accompagner ces personnes en difficulté dans leurs démarches en ligne (nouvelle fenêtre) (simulation d'allocations, demande de documents en ligne) et de les former à l'utilisation d'outils numériques (création d'une adresse mail, impression ou numérisation de pièces pour un dossier administratif).

La Maison France Service sera implantée au cœur du village confirmant sa centralité et l'ambition de développer des services à la population.

Budget Principal

Le budget principal, au titre de la section de fonctionnement, affiche un excédent de 267 077,10 € qui ajouté à celui de l'exercice précédent, conduit à un excédent cumulé de 759 527,96 €.

La section investissement présente quant à elle un résultat positif de 233 576,04 € auquel il convient d'adjoindre le report antérieur pour atteindre un excédent cumulé de 510 090,73 €.

Par ailleurs, le budget primitif 2021 est estimé à un montant total de 3 800 000 €. Ce dernier faisant la part belle aux investissements structurants tels que l'aménagement de l'entrée nord, le pôle santé, etc.

Concernant la fiscalité locale, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux relatifs à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties à leurs niveaux actuels.

Autrement dit, aucune augmentation d'impôts. Le taux communal reste fixé à 27.89% pour le foncier bâti et à 86.71% pour le non bâti.

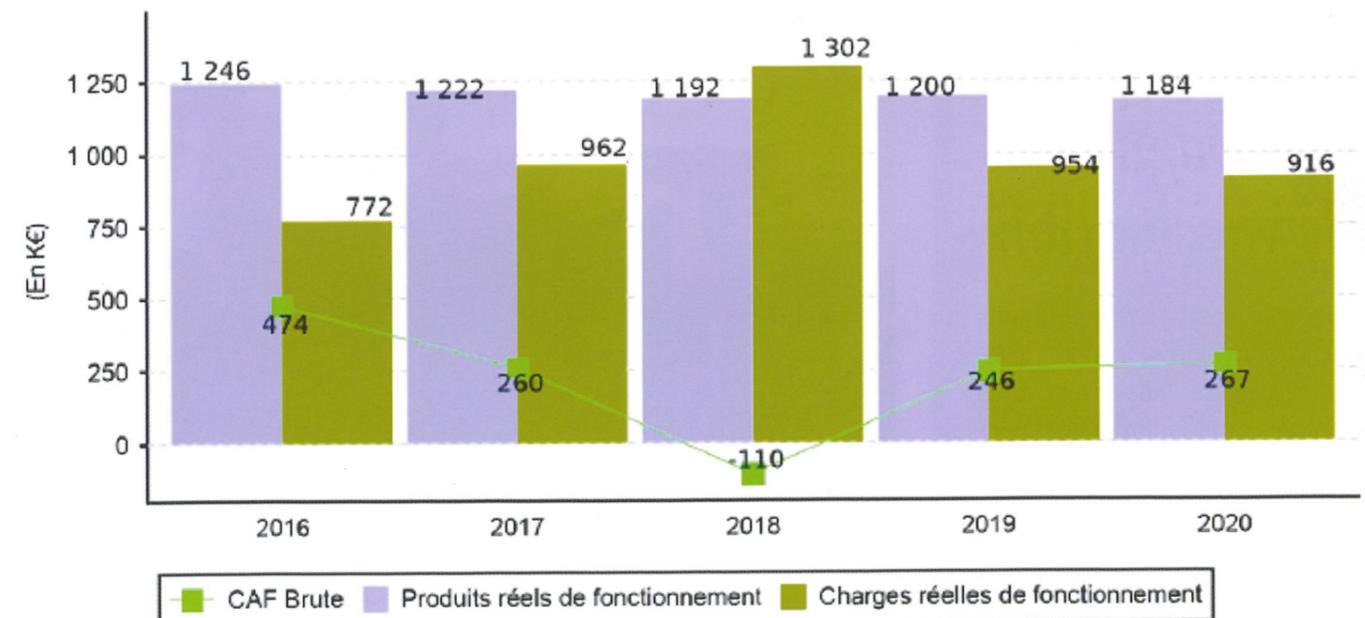
A noter cette année, une subtilité inhérente à la suppression progressive de la taxe d'habitation décidée par le gouvernement, aussi désormais, la commune perçoit en compensation la quote-part de la TFPB qui jusqu'à présent revenait au département. Dès lors, il convient d'additionner le taux communal de 27.89% à celui du département de 26.10% soit un taux global de 50.99%.

Cette évolution n'entraîne pas de hausse de la pression fiscale pour le contribuable puisqu'il s'agit d'un simple transfert de la part départementale à la commune.

ZOOM SUR LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF) DE LA COMMUNE, ÉLÉMENT ESSENTIEL DU PILOTAGE BUDGÉTAIRE

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



Document de valorisation financière et fiscale 2020 - TRESORIE de TALLARD

Comme indiqué dans notre précédent numéro, nous mettrons en avant dans chaque édition un représentant de notre tissu économique local (artisan, commerçant, agriculteur, chef d'entreprise, profession libérale, etc...).

Bar le France

Le café est le parlement du peuple, se plaisait à dire Balzac. Un lieu dans lequel les habitants du

Ce lieu de convivialité, indispensable à la vie locale, est géré depuis plus de 10 ans par David Deswaerte avec son équipe dont Eusébio son serveur hors pair.

Afin de satisfaire sa clientèle et dynamiser son activité, David a lancé un certain nombre d'événements collant à l'actualité (retransmission de l'Euro de football...) et à repenser sa carte estivale (plats traditionnels les dimanches midi avec des formules à partir de 12 €...).

A fréquenter sans modération !

village viennent pour se rassembler et échanger sur leurs quotidiens, se détendre, mais aussi parler politique : le célèbre café du commerce !

Après une période particulièrement éprouvante pour le secteur des CHR (Cafés, Hôtels, Restaurants) liée à la crise sanitaire du Covid-19, le « bar Le France » a rouvert ses portes le 19 mai 2021.

Avec un espace terrasse agrandi, occupation temporaire du domaine public accordée gracieusement par la municipalité, c'est avec un grand plaisir que nous constatons que la clientèle est au rendez-vous.



La fibre optique sur La Saulce : une réalité depuis le 1^{er} juillet

Près de 2 ans après le démarrage du chantier et malgré les contraintes liées au contexte sanitaire, les déploiements fibre réalisés par Xp Fibre dans le cadre de l'AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux) se poursuivent. Nous remercions la Région Sud et le Département des Hautes-Alpes pour leur efficacité.

Notre commune fait partie des premiers nœuds de Raccordement Optique mis en service dans les Hautes-Alpes. La fibre est désormais disponible auprès de plusieurs fournisseurs d'accès Internet.

Vous pouvez tester l'éligibilité de votre foyer sur le site «la fibre 05».

Au-delà des atouts numériques pour les particuliers, les réseaux de communications électroniques à très haut débit sont essentiels pour assurer la compétitivité et l'attractivité de nos territoires ruraux dans le domaine économique, pour les services publics de santé, administratifs et d'enseignement ainsi que pour le secteur social.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pourvue de l'unique sortie d'autoroute du département des Hautes-Alpes, La Saulce est idéalement placée. La zone d'activités de Gandière compte cinq entreprises et près d'une dizaine vont bientôt venir les rejoindre. Il y a donc fort à parier que cette attractivité économique soit à terme bénéfique sur le plan démographique avec un accroissement de la population.

Néanmoins, il convient de tout mettre en œuvre pour éviter d'en faire une simple ville dortoir.

Pour se faire, il est indispensable de disposer dans le village des services publics, des commerces, et bien sûr créer de l'emploi, ce que permettent les zones de Gandière et la Beaume, où il reste encore un peu de foncier disponible.

Pour mémoire M. le maire Roger Grimaud est vice-président de l'agglomération Gap-Tallard-Durance, en charge des zones d'activités.

Sur le plan financier, les recettes attendues dans le cadre des cessions réalisées au 1^{er} semestre 2021 s'élèvent à plus de 210 000 € pour le pôle d'activités de Gandière.

Santé

Campagne de vaccination

Afin d'intensifier la campagne de vaccination contre la COVID19, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a déployé sur le territoire un bus qui se déplace au plus près des populations et tout particulièrement dans les communes non pourvues d'un centre de vaccination. C'est ainsi que le maire Roger Grimaud a accueilli le vaccino-bus le 10 juin 2021 sur la commune, permettant à des Saulcetiens de bénéficier de leur 1^{ère} dose du vaccin Pfizer. La seconde dose quant à elle a été injectée le 22 juillet.



Tribune des élus d'opposition « avec vous pour la saulce »

C'est avec plaisir que nous venons au travers de notre édito partager quelques réflexions avec vous

nous sommes heureux de l'élection du binôme Séverine Rambaud, Jean-Baptiste AILLAUD et leurs suppléants ils vont pour les prochaines années représenter notre canton au sein du conseil départemental. Nous les connaissons personnellement et nous sommes persuadés qu'ils vont mettre leurs compétences au service de la commune et du canton.

Encore félicitations à eux

Un peu moins sympathique, nous avons appris par hasard encore un départ de secrétaire de mairie.....? Celui de Sandrine Ricard nous avons longtemps travaillé avec elle, sa compétence et son engagement dans notre commune va manquer.

Même si nous sommes surpris et triste, nous tenons à lui souhaiter bonne continuation dans son nouveau poste et lui renouvelons toute notre amitié. Ça y est c'est l'été, malgré un début d'année toujours marqué par la Covid nous espérons que vous allez profiter de vos vacances.

Nous concluons ce petit encart en vous disant à bientôt, et vous réitérons que nous serons toujours présents si vous avez besoin de nous

Les conseillers de l'opposition.

Thierry PLETAN, Martine FLOUROU, Franck LAGIER, Eva SIROT